

Notice d'information
AIDE AU SOUTIEN SCOLAIRE

Année Scolaire 2022-2023

Conditions d'attribution

(sous réserve d'étude du dossier par l'Action Sanitaire et Social) :

Cette aide permet aux bénéficiaires d'avoir accès à un dispositif de soutien scolaire tous niveaux d'études confondus :

- Remis à niveau, aide aux devoirs, préparation aux examens.

Deux types de soutien scolaire :

Le soutien scolaire à domicile = professeur particulier

Le soutien scolaire **hors** domicile et/ou en ligne = cours collectifs, cours en ligne, stage intensif

→ Les 2 prestations sont **cumulables**.

En bénéficiant :

- Les ouvrants-droit (y compris les orphelins) et les ayants droits conjoints
- Les ayants-droit enfants âgés de **6 à 26** ans

Remarque : Dans le cas d'un couple ou les deux sont ouvrants-droit, chacun peut bénéficier pour leur(s) AD enfant(s) du soutien scolaire à domicile et/ou hors domicile (avec des factures différentes). Le soutien scolaire en ligne étant un forfait annuel, il ne sera accordé qu'à l'un des deux OD.

L'aide au Soutien Scolaire 2022-2023 ne peut être traitée qu'à partir du 1^{er} septembre 2022.

Attention, le calcul de votre coefficient social pour les aides de l'action sociale est différent du calcul de votre participation aux séjours de vacances.

Où retourner votre demande

Transmettez votre imprimé accompagné de tous les justificatifs à votre CMCAS avant le **31 août 2023** à l'adresse suivante :

CMCAS DE MULHOUSE (250)

- Par Mail : mulhouse.cmcas@asmeg.org
- Sur votre lieu de proximité (SLVie – Antennes de CMCAS)
- Par courrier : CMCAS de Mulhouse – 56 rue Jean Monnet – BP 32288 - 68068 MULHOUSE Cedex

Document à remettre à votre **CMCAS** ou **SLVie** ou à envoyer par **mail**

Action sociale

Aide au soutien scolaire

Soumise à conditions de ressources

Sous réserve de remplir les conditions d'attribution, je souhaite bénéficier de l'aide au soutien scolaire pour l'année 2022/2023

1 Demandeur ouvrant-droit

Madame Monsieur Nom de naissance :

Nom d'époux ou d'épouse (s'il y a lieu) :

Prénom :

NIA :

Numéro de téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Courriel :@.....

Adresse :

Code postal : Commune :

2 Bénéficiaire ayant-droit

Enfant Conjoint(e)

Nom (de naissance) :

Prénom :

Date de naissance

3 Votre demande d'aide

Type de **soutien scolaire** souhaité (Possibilité de cumuler les 2 prestations) :

Cours de soutien scolaire à domicile avec un **professeur particulier** ouvrant droit à une subvention **plafonnée** à 1000€ *par **enfant** et par **année scolaire** (avantage fiscal de 50% de crédit d'impôt sur votre reste à charge).

Cours de soutien scolaire **collectifs**, soutien scolaire **en ligne**, stages de soutien scolaire **intensifs** (ouvrant droit à une subvention **plafonnée** à 2000€* par **enfant** et par **année scolaire** (n'ouvrant pas droit çà un crédit d'impôt)

***selon votre coefficient social**

4 Documents à fournir

- Avis d'imposition 2022, revenus 2021 (des deux conjoints en cas de vie maritale)
- Avis d'imposition de l'AD enfant (concerné par l'aide)
- Relevé d'identité bancaire
- Certificat de scolarité pour les bénéficiaires de + de 16 ans
- Tout document attestant l'homologation du diplôme ou la certification du titre certifié visées
- Factures du prestataire
- Copie du contrat de travail pour les agents en CDD (quel que soit le contrat)

Attention, le calcul de votre coefficient social pour les aides de l'action sociale est différent du calcul de votre participation aux séjours de vacances.

A noter: mon dossier et mes justificatifs de dépenses devront être déposés à ma CMCAS avant le 31/08/2023 et je serai informé(e) par courrier de l'accord ou du refus de prise en charge.

Plus d'informations sur cette prestation [ICI](#)

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts.

Fait à : Le/...../.....

Signature du demandeur :

6 Cadre réservé à la CMCAS

Coefficient social

% de participation

Les informations recueillies par la CMCAS font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire un Dossier de Prestations ASS..

Les destinataires des données sont : la CMCAS et la Direction Santé ASS.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP 629 – 93104 MONTREUIL CEDEX.

Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité.